

LIMITER LA PLACE DES VÉHICULES LES PLUS POLLUANTS ET DES VOITURES INDIVIDUELLES EN VILLE

Contexte et enjeux

Les véhicules motorisés sont devenus, du fait de leur multiplication, un danger pour les piétons et cyclistes, en même temps qu'un mode de déplacement coûteux, polluant et relativement inefficace. Les véhicules individuels occupent ainsi une large part de l'espace public, au détriment de leurs alternatives moins polluantes.

A Besançon comme ailleurs, 40% des trajets automobiles effectués en ville font moins de 3 km, et 15% moins de 500 mètres. De 5 à 20% des véhicules en circulation en ville sont à la recherche d'une place de stationnement.

La collectivité peut mettre en œuvre des actions destinées à mieux modérer la place accordée à la voiture en ville tout en fluidifiant le trafic. La CAGB a investi dans des infrastructures qui pourraient modérer la place accordée à la voiture en offrant des alternatives, comme le Tramway ou les parking relais. Pourtant, la politique municipale manque de cohésion et d'ambition. En offrant énormément de stationnements sur voirie, en refusant d'appliquer strictement la réglementation concernant le stationnement gênant, elle ne parvient pas à obtenir des habitants un basculement vers d'autres mobilités plus vertueuses. Elle pourrait ainsi piétonner ou instaurer des zones à trafic limité mais aussi réduire les vitesses maximales pour apaiser la ville, mettre en place une politique de stationnement favorisant les usages vertueux, améliorer la qualité des espaces publics et encourager les alternatives à la voiture individuelle comme les mobilités actives et les transports en commun (développées dans les fiches 14 et 15) mais aussi le covoiturage et l'autopartage.

Nous, candidats, nous engageons à : (cocher)

☐ Niveau 1

- Mettre en conformité de la zone de rencontre du centre ville, notamment en supprimant le trafic de transit et le stationnement sur voirie (sauf les places handicapés et quelques places de livraison).
- Exécuter précocement la loi LOM avec suppression des places de parking 5 mètres en amont des passages piétons.
- Instaurer des journées sans voitures.
- Abandonner le projet de doublement de la RN57 entre Beure et Micropolis, et lancement

d'un moratoire sur la création de nouvelles routes.

- Informer la population en cas de pic de pollution et mettre en place la circulation alternée où seuls les véhicules avec des plaques d'immatriculation paire ou impaire peuvent circuler (mesure socialement plus juste et plus efficace que le système de la vignette crit'air).
- Appliquer strictement la loi concernant les limitations de vitesse et les stationnements gênants (amendes de 135 euros).
- Faire des campagnes de communication pour pointer les pollutions multiples induites par l'automobile et promouvoir les modes doux.

☐ Niveau 2

- Généraliser à 30km/h en ville.
- Créer des zones de rencontre dans tous les quartiers.
- Fermer les rues avec des écoles à la circulation automobile aux heures d'entrée et de sortie de classe, stopper la tolérance au stationnement anarchique devant les écoles et mettre en place des pédibus et des vélobus pour les trajets scolaires.
- Augmenter le nombre de voitures en auto-partage.
- Organiser des quartiers « imperméables » supprimant le trafic de transit par les rues secondaires.
- Réaliser le dernier kilomètre de livraison sans voiture avec création de hangar et services vélos.

☐ Niveau 3

- En cas de réfection de voies, rendre automatique la suppression des stationnements sur voirie.
- Rendre tout le centre-ville piéton, certains centres de quartiers, centre de villages périphériques.
- Interdire l'accès des SUV et des 4x4 sur le périmètre de la commune de Besançon.

Signature :